ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

60 ANNIVERSAIRE

FA 343/23

3 mars 2023
Original : anglais

F

Comité des finances et de l'administration
57e réunion
16 mars 2023
Londres (Royaume-Uni)

Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2021/22 et rapport des vérificateurs

DISTRIBUTION RESTREINTE

Contexte

1. Conformément à la règle 14 des Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café, la Directrice exécutive présente ci-joint les comptes de l'Organisation pour la période susmentionnée ainsi que le rapport correspondant des vérificateurs.

2. Les comptes ont été présentés en anglais aux vérificateurs et leur rapport signé a été fait en anglais.

Mesure à prendre

Conformément à la règle 14 des Statuts et Règlement financiers de l'Organisation, le Comité des finances et de l'administration présente pour approbation au Conseil, au cours de la session suivante, les comptes annuels et le rapport du vérificateur, accompagnés de ses observations.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Note		Au 30 septembre 2022 £	2021 £
	AVOIRS COURANTS		
1	Cotisations non acquittées pour l'exercice en cours (Annexe A)	393.998	298.876
2	Cotisations non acquittées au titre d'exercices antérieurs (Annexe B)	635.489	600.665
3	Moins : Provision pour arriérés de contributions (Annexe C)	(578.225)	(509.993)
	Débiteurs (Annexe D)	302.744	197.222
	Disponible en banque et en caisse	1.235.820	1.449.680
		1.989.826	2.036.450
	MOINS : ENGAGEMENTS ET PROVISIONS ACTUELS		
	Créanciers et provisions (Annexe E)	336.732	435.087
4	Montants détenus au nom des Membres (Annexe F)	25.776	15.045
5	Moins : Montants en réserve (Annexe G)	112.348	120.500
		1.514.970	1.465.818
	FONDS DE RÉSERVE	1.514.970	1.465.818

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

RECETTES ET DÉPENSES

Note		2022 £	Au 30 septembre 2021 £
	Cotisations (Annexe H)	1.912.972	1.949.434
	Intérêts produits	1.796	0
	Autres revenus	17.939	20.411
		1.932.707	1.969.845
7	Moins : Dépenses administratives (Annexe I)	1.814.058	1.859.793
		118.649	110.052
	Moins : Provision pour arriérés de contributions (Annexe I)	68.351	58.073
8	(Déficit)/Excédent reporté sur le Fonds de réserve	50.298	51.979

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

COTISATIONS POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2022

Membre	Mises en recouvrement (£953 par voix)	Reçues au 30 septembre 2022	Non acquittées le 30 septembre 2022
	£	£	£
Angola	4 765		4 765
Bolivie, État plurinational de	-		-
Brésil	275 417	244 266	31 151
Burundi	-		-
Cameroun	6 671	6 501	170
Colombie	97 206	97 206	-
Congo, République dém. du	-		-
Costa Rica	12 389	12 389	-
Côte d'Ivoire	15 248	15 240	8
Cuba	-		-
Équateur			-
El Salvador	8 577	8 577	-
Éthiopie	31 449	31 449	-
Fédération de Russie	76 240	-	76 240
Gabon	2 990		2 990
Ghana	4 765		4 765
Honduras	52 415	52 415	-
Inde	46 697	46 687	10
Indonésie	51 462	51 462	-
Japon	100 065	100 065	-
Kenya	10 483	10 483	-
Libéria	-		-
Madagascar	4 765	4 765	-
Malawi	-	-	-
Mexique	24 778	-	24 778
Népal	4 765	4 765	-
Nicaragua	22 872	22 872	-
Nigeria	3 982	3 982	-
Norvège	14 295	14 295	-
Panama	4 765	4 765	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10 483	10 483	-
Pérou	32 402	3 371	29 031
Philippines	4 765	4 765	-
Royaume-Uni	71 475	71 475	-
République Centrafricaine	-		-
Rwanda	6 671	5 771	900
Sierra Leone	-		-
Suisse	44 791	44 791	-
Thaïlande	5 718	5 718	-

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ
COMPTE ADMINISTRATIF
COTISATIONS POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2022

Membre	Mises en recouvrement (£953 par voix)	Reçues au 30 septembre 2022	Non acquittées le 30 septembre 2022
	£	£	£
Tanzanie	10 483	-	10 483
Timor-Leste	5 718	-	5 718
Togo	5 718	5 718	-
Tunisie	11 436	-	11 436
Uganda	38 120	-	38 120
Union européenne			
Allemagne			
Autriche			
Belgique/Luxembourg			
Bulgarie			
Chypre			
Croatie			
Danemark			
Espagne			
Estonie			
Finlande			
France			
Grèce			
Hongrie			
Irlande			
Italie			
Lettonie			
Lituanie			
Malte			
Pays-Bas			
Pologne			
Portugal			
République tchèque			
Roumanie			
Royaume-Uni			
Slovaquie			
Slovénie			
Suède			
	634 698	634 698	0
Venezuela, Rép. bolivarienne	-		-
Viet Nam	153 433	-	153 433
Yémen	-		-
Zambie	-		-
Zimbabwe	-		-
Total	**1 912 972**	**1 518 974**	**393 998**

* Montant au prorata basé sur 290 jours
** Montant au prorata basé sur 273 jours

ANNEXE B

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ
COMPTE ADMINISTRATIF
ARRIÉRÉS DE COTISATIONS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS AU 30/09/2022

	Exercices antérieurs 1991 – 95	Exercices antérieurs 2001 – 12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	**Subtotal**	**Total**
	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£
Bolivie, État plurinational de								991	6 520	6 520	-	14 031	14 031
Burundi									160	7 824	5 652	13 636	13 636
Congo, République dém. du										6 960	5 652	12 612	12 612
Congo, République		39 505										39 505	39 505
Cuba										6 395		6 395	6 395
Equateur										1 914	9 420	11 334	11 334
Gabon											569	569	569
Ghana											4 710	4 710	4 710
Guinée		108 759										108 759	108 759
Libéria	9 862	11 808	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520		78 840	78 840
Malawi		1 486	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520		58 656	58 656
République Centrafricaine			8 826	8 826	8 826	8 826	7 355	7 355	6 520	6 520		63 054	63 054
République dominicaine		30 729										30 729	30 729
Sierra Leone										6 520	4 710	11 230	11 230
Tanzanie										10 362		10 362	10 362
Timor-Leste										83	5 652	5 735	5 735
Tunisie									-	-	10 478	10 478	10 478
Venezuela, Rép. bolivarienne								7 133	6 520	6 520		20 173	20 173
Yémen			2 445	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520		52 260	52 260
Zambie					4 839	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520		39 944	39 944
Zimbabwe				16	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520		42 476	42 476
Total	**9 862**	**192 287**	**25 981**	**30 907**	**43 085**	**45 601**	**44 130**	**52 254**	**52 320**	**81 856**	**57 205**	**456 495**	**635 489**

Provision totale pour créances irrécouvrables au 30 septembre 2022 **635.489**

ANNEXE C

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ
COMPTE ADMINISTRATIF
ARRIÉRÉS DE COTISATIONS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS AU 30/09/2021

	Exercices antérieurs 1991 – 95	Exercices antérieurs 2001 – 12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	**Total**
	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£
Bolivie, État plurinational de								991	6 520	6 520	14 031
Burundi									160	7 824	7 984
Congo, République dém. du										6 960	6 960
Congo, République		39 505									39 505
Cuba										6 395	6 395
Equateur										1 914	1 914
Guinée		108 759								-	108 759
Libéria	9 862	11 808	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520	78 840
Malawi		1 486	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520	58 656
République Centrafricaine			8 826	8 826	8 826	8 826	7 355	7 355	6 520	6 520	63 054
République dominicaine		30 729								-	30 729
Sierra Leone										6 520	6 250
Timor-Leste										83	83
Venezuela, Rép. bolivarienne								7 133	6 520	6 520	20 173
Yémen			2 445	7 355	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520	52 260
Zambie					4 839	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520	39 944
Zimbabwe				16	7 355	7 355	7 355	7 355	6 520	6 520	42 476
Total	**9 862**	**192 287**	**25 981**	**30 907**	**43 085**	**45 601**	**44 130**	**52 254**	**52 320**	**81 856**	**578 225**

ANNEXE D

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

DÉBITEURS
AU 30 SEPTEMBRE 2022

		£
Gouvernement du Royaume-Uni :		
Taxe à la valeur ajoutée	79.715	
Foreign Office	82.523	
		162.239
Règlements anticipés		92.162
Comptes interfonds dus par le Fonds spécial		3.392
Conférence mondiale du Café – Inde		5.549
Assurance-maladie privée – fonctionnaires de l'OIC		1.100
Fonds de prévoyance		4.347
Divers		33.956
Total		**302.744**

ANNEXE E

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

CRÉANCIERS ET PROVISIONS

AU 30 SEPTEMBRE 2022

	£
Anciens locaux – Berners Street	34.284
Positively Coffee	103.079
Millennial Media	100.751
OIAC	2.986
Association japonaise du café	2.263
Fournisseurs	35.262
Sommes disponibles	22.001
Fonds d'affectation spéciale	2.796
Divers	33.312
Total	**336.732**

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

MONTANTS DÉTENUS AU NOM DE MEMBRES ET D'ANCIENS MEMBRES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Membre	**£**
Bénin	1 344
El Salvador	837
Honduras	20 493
Madagascar	2
Nigéria	2 828
Ouganda	11
Panama	261
Total	**25 776**

ANNEXE G

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

MONTANTS EN RÉSERVE
AU 30 SEPTEMBRE 2022

	Solde au 1 oct. 2021	Virements vers Fonds de réserve pour l'exercice	Virements depuis Fonds de réserve pour l'exercice	Virements depuis Recettes et dépenses pour l'exercice	Solde au 30 sep. 2022
	£	£	£		£
Interprétation/traduction	8 000	(8 000)			
Honoraires de vérification	3 000	(3 000)		10 000	10 000
Programme des activités	18 000	(18 000)		20 000	20 000
Dépenses de personnel	85 000	(85 000)	45 000	12 744	57 744
Locaux	3 000	(3 000)	8 000	-	8 000
Remplacement des ordinateurs	3 500	(3 500)	3 500	13 104	16 604
Total	**120 500**	**(120 500)**	**56 500**	**55 848**	**112 348**

ANNEXE H

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

CONTRIBUTIONS AU BUDGET ADMINISTRATIF
POUR L'EXERCICE 2021/22

Membre	Montant de la cotisation £953 par voix au 30 de septembre de 2022
	£
Angola	4 765
Brésil	275 417
Cameroun	6 671
Colombie	97 206
Costa Rica	12 389
Côte d'Ivoire	15 248
El Salvador	8 577
Éthiopie	31 449
Fédération de Russie	76 240
Gabon*	2 990
Ghana	4 765
Honduras	52 415
Inde	46 697
Indonésie	51 462
Japon	100 065
Kenya	10 483
Madagascar	4 765
Mexique	24 778
Népal	4 765
Nicaragua	22 872
Nigeria**	3 982
Norvège	14 295
Ouganda***	38 120
Panama	4 765
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10 483
Pérou	32 402
Philippines	4 765
Royaume-Uni	71 475
Rwanda	6 671
Sierra Leone	44 791
Suisse	5 718
Thaïlande	10 483
Tanzanie	5 718
Timor-Leste	4 765

ANNEXE H (Suite)

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

CONTRIBUTIONS AU BUDGET ADMINISTRATIF
POUR L'EXERCICE 2021/22

Membre	Montant de la cotisation £953 par voix Au 30 de septembre de 2022
Togo	5,718
Tunisie	11,436
Union européenne	634,698
Allemagne	
Autriche	
Belgique/Luxembourg	
Bulgarie	
Chypre	
Croatie	
Danemark	
Espagne	
Estonie	
Finlande	
France	
Grèce	
Hongrie	
Irlande	
Italie	
Lettonie	
Lituanie	
Malte	
Pays-Bas	
Pologne	
Portugal	
République tchèque	
Roumanie	
Slovaquie	
Slovénie	
Suède	
Viet Nam	153,433
Total	**1,912,972**

* Le 14 février 2022, le Gabon a versé ses arriérés à l'OIC. Selon les termes de la Résolution 470, la qualité de Membre du Gabon a été rétablie.

** Le Nigeria est devenu Membre de l'OIC en vertu de l'Accord de 2007 le 1er novembre 2021.

*** Le retrait de l'Ouganda a pris effet le 2 février 2022

ANNEXE I

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

DÉPENSES ADMINISTRATIVES
POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2022

		Budget administratif approuvé par le Conseil	Dépenses effectuées ou affectées comme indiqué dans le compte des recettes et dépenses	Solde Fonds ordinaire
		£	£	£
1.	Personnel	1 293 000	1 247 467	45 533
2.	Services linguistiques sous contrat	93 650	83 692	9 958
3.	Contrats spéciaux	12 000	5 688	6 313
4.	Voyages	11 000	8 196	2 804
5.	Communications	8 600	7 551	1 049
6.	Locaux	309 750	312 452	-2 702
7.	Autres frais de fonctionnement	36 000	32 473	3 527
8.	Coûts afférents aux ordinateurs	40 000	38 304	1 696
9.	Coûts des réunions du Conseil	10 000	9 475	525
10.	Programme des activités	67 000	68 760	-1 760
Total		**1 881 000**	**1 814 058**	**66 942**

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

NOTES POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2022

1. Cotisations non acquittées pour 2021/22 : 393 998 £

   Les montants de ce poste figurent à l'Annexe A.

2. Cotisations non acquittées aux titres d'exercices antérieurs : 635 489 £

   Les montants de ce poste figurent à l'Annexe B.

3. Provision pour arriérés de contributions : 578 225 £

   Les montants de ce poste figurent à l'Annexe C.

4. Montants détenus au nom des Membres et des anciens Membres : 25 776 £

   Les montants de ce poste figurent à l'Annexe F.

5. Montants mis de côté : 112 348 £

   Ce poste représente des dépenses qui ont été prévues dans le budget administratif de 2021/22 et des années précédentes, mais qui n'ont pas été contractées avant le 30 septembre 2022 ; cette somme a donc été reportée à l'exercice 2022/23 afin d'être utilisée aux fins qui avaient été prévues.

6. Fonds de réserve : 1 514 970 £

	£
Solde au 1 octobre 2021	1 465 818
Plus :	
Report du Compte des recettes et dépenses	118 649
Transfert depuis le compte "réserve"	64 000
Recouvrement sur la provision pour arriérés de contributions	13 505
Moins :	
Montants transférés relatifs à la résiliation de contrats	(65 146)
Provision pour arriérés de contributions	(81 856)
Solde au 30 septembre 2022	1 514 970

7. Dépenses administratives : 1 814 058 £

Les dépenses en 2021/22 se sont élevées à 1 814 058 livres sterling par comparaison aux dépenses autorisées de 1 864 000 livres sterling. Les montants de ce poste figurent à l'Annexe I.

8. Report de l'excédent sur le Fonds de réserve : 50 298 £

Recettes supérieures/(inferieures) au montant budgétisé :	£
Intérêts	1 796
Recettes diverses	17 939
Dépenses autorisées (Annexe F)	98 914
Provision pour arriérés de contributions	(68 351)
Report de l'excédent sur le Fonds de réserve	(52 038)

Les contributions des Membres pour l'exercice 2021/22 assuraient des recettes de 1 912 972 livres sterling (Annexe G).

9. Positively Coffee : 103 079 £

De 2002 à 2009, le Conseil d'administration de l'Institut scientifique d'information sur le café (ISIC) a décidé de financer le programme *Positively Coffee* en y apportant une contribution annuelle de 50 000 livres sterling. Le Fonds de promotion a également décidé d'apporter une contribution de 50 000 dollars EU par an jusqu'à 2008/09. L'Organisation gère ces dépenses pour le compte du programme *Positively Coffee* mais ces sommes ne figurent pas dans les comptes de recettes et dépenses. Le récapitulatif des recettes et dépenses s'établit comme suit au 30 septembre 2022 :

	£
Solde reporté au 1 octobre 2021	103 079
Dépenses	0
Solde disponible au 30 septembre 2022 :	103 079

Le solde qui est inclus au poste créanciers et provisions.

10. Obligation au titre du bail

L'Organisation loue les locaux du 222 Gray's Inn Road, Londres, aux termes d'un bail qui expire le 16 juin 2025.

11. Soldes des comptes en dollars EU

Le solde en dollars EU a été converti en livres sterling au taux de 1£ = 1,09297 $EU, soit le taux de clôture au 30 septembre 2022.

12. Principes comptables

a. Base de comptabilité

Les comptes ont été établis selon la méthode des coûts historiques et le postulat de la continuité des opérations et conformément aux principes comptables de l'Organisation internationale du Café énumérés ci-après.

La Directrice exécutive reconnaît que la capacité de l'Organisation à remplir ses obligations financières et à poursuivre ses activités dépend de la capacité des Membres à continuer à verser leurs contributions.

La Directrice exécutive s'attend à ce que les contributions continuent d'être versées comme prévu dans le budget.

Dans ce contexte, la Directrice exécutive a examiné la pertinence du principe de continuité d'exploitation pour la préparation des présents états financiers.

b. Actifs corporels fixes

Les actifs corporels fixes sont catalogués hors service dans l'ensemble des comptes des recettes et des dépenses pendant l'exercice au cours duquel ils ont été acquis.

c. Dépenses non inscrites au budget

Les dépenses non inscrites au budget approuvées par les Membres sont prélevées directement sur les réserves.

d. Report de dépense

Les dépenses qui ont été autorisées mais non engagées peuvent être reportées sur les exercices suivants sous réserve de l'approbation des Membres.

e. Provision pour arriérés de contributions

Une provision est incluse pour tous les arriérés de contributions supérieurs à 2 ans pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2022.

BARNES ROFFE LLP
EXPERTS COMPTABLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT
AUX MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ (OIC)
SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Opinion

Nous avons vérifié les comptes administratifs de l'Organisation internationale du Café (l'Organisation) pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, qui comprennent l'état de l'actif et du passif, un compte des recettes et des dépenses, les annexes A à I et les notes des état financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément à l'article 23 de l'Accord international de 2007 sur le Café et aux politiques comptables pertinentes énoncées à la note 12.

Motif de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément à la Norme internationale d'audit (Royaume-Uni) (norme ISA) et aux lois applicables. Nos responsabilités en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée "Responsabilités du vérificateur en matière de vérification des états financiers". Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux exigences déontologiques qui régissent notre vérification des états financiers au Royaume-Uni, y compris les normes d'éthique émises par la FRC, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 12 des états financiers, qui décrit la méthode comptable. Les états financiers sont établis à des fins d'information des Membres de l'organisation. En conséquence, ils peuvent ne pas convenir à une autre fin. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités de la Directrice exécutive

La Directrice exécutive est responsable de l'établissement des états financiers conformément à l'article 23 de l'Accord international de 2007 sur le Café, et des mesures de contrôle interne que les administrateurs jugent nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, la Directrice exécutive est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre ses opérations, en divulguant, le cas échéant, les problèmes liés à la continuité des opérations et à l'utilisation du principe comptable de la continuité des opérations, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser ses opérations, ou qu'ils ne puissent faire autrement.

Responsabilités du vérificateur en matière de vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à assurer de façon raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à publier un rapport de vérification incluant notre opinion. L'assurance raisonnable implique un niveau élevé d'assurance mais non une garantie qu'une vérification effectuée conformément à la norme ISA (UK) pourra toujours déceler une anomalie significative, s'il en existe. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, l'on pourrait raisonnablement croire qu'elles influenceraient les décisions économiques des lecteurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre de la vérification selon la norme ISA (UK), nous exerçons notre appréciation professionnelle et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. En outre :

- Nous identifions et évaluons le risque d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et nous définissons et réalisons des procédures de vérification en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants durant notre vérification qui sont suffisants et pertinents pour étayer nos opinions. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, des faux, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes.
- Nous effectuons des analyses afin de comprendre les procédures de contrôle internes pertinentes pour notre vérification dans le but de concevoir des procédures de vérification appropriées, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous apprécions la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Nous tirons des conclusions quant à l'utilisation par la direction du principe de continuité des opérations et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative concernant les événements ou les conditions qui pourraient faire planer le doute quant à la continuité des opérations de l'Organisation. Si nous concluons à l'existence d'une telle incertitude significative, nous avons l'obligation d'attirer l'attention, dans notre rapport de vérification, sur les informations connexes contenues dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement de notre rapport de vérification. Cependant, des événements ou des conditions futurs peuvent conduire à la cessation de la continuité des opérations de l'Organisation.

Nous informons les personnes responsables de la gouvernance notamment de la portée et du calendrier prévus de la vérification et des constatations importantes de la vérification, y compris de toute lacune importante dans le contrôle interne que nous aurions relevée au

cours de notre vérification.

Utilisation de notre rapport

Le présent rapport s'adresse uniquement aux Membres de l'Organisation, dans leur ensemble, conformément à notre lettre de mission du 6 novembre 2020. Notre travail de vérification a été mené afin que nous puissions indiquer aux Membres de l'Organisation les points dont nous sommes tenus de les informer dans un rapport d'audit et à aucune autre fin. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre que l'Organisation et ses Membres dans leur ensemble, pour notre travail de vérification, pour ce rapport ou pour les opinions que nous avons formulées.
Vérificateur agréé

Signé: Barnes Roffe LLP
Experts comptables

Barnes Roffe LLP
Vérificateur agréé
Leytonstone House
Leytonstone
Londres E11 1GA

Date : 1 mars 2023